

Essentiel des accidents

Chiffres-clés wallons 2024

Les définitions et précisions techniques utiles à la bonne compréhension de ce document sont centralisées dans :

[Essentiel des accidents : glossaire et précisions techniques. AWSR, décembre 2022](#)

Les Essentiels sont disponibles sur :

<https://www.awsr.be/services/etudes-statistiques/>

SOMMAIRE

Principaux chiffres à retenir

Objectif wallon pour 2024

Évolutions à moyen et long termes

Évolutions des indicateurs provinciaux

Caractéristiques des accidents wallons (2024)

PRINCIPAUX CHIFFRES À RETENIR

Une année 2024 aux résultats favorables...

En 2024, tous les principaux indicateurs d'insécurité routière sont à la baisse par rapport à 2023. Ainsi, le nombre de tués sur les routes wallonnes (206) diminue de 8% par rapport à 2023 tandis que le nombre d'accidents corporels baisse de quasi 2%.

Avec 10 027 accidents corporels et 12 878 victimes (tués et blessés) en 2024, les principaux indicateurs d'accidentalité sont à la baisse (-2% d'accidents et -1% de victimes) par rapport à 2023. Le bilan est encore plus encourageant si on se réfère à 2019, dernière année « standard » avant la crise sanitaire, avec -6% d'accidents corporels, -9% de blessés et -33% de décédés 30 jours.

... Mais un nombre de tués qui reste supérieur à l'objectif régional

Après un minimum historique en 2021 suivi malheureusement d'une forte hausse en 2022, on enregistre une baisse du nombre de décédés 30 jours en Wallonie successivement en 2023 et 2024. Toutefois, le nombre de tués sur les routes wallonnes reste supérieur (de 29%) au nombre maximum de tués que l'on aurait théoriquement « dû » comptabiliser cette année pour atteindre l'objectif de maximum 100 décès sur les routes en 2030.

Des accidents moins graves en 2024

Notons que les accidents ont été en moyenne moins graves en 2024 qu'en 2023 (Tableau 1). En 2024, nous avons déploré 1 tué tous les 49 accidents corporels alors que, au cours des 5 années précédentes (2019-2023), nous en comptons en moyenne 1 tous les 42 accidents corporels. Cette diminution de la gravité est sans doute expliquée par une diminution des vitesses d'impact. Celles-ci peuvent être liées à un meilleur respect des vitesses maximales autorisées et/ou à la diminution des limites de vitesse elles-mêmes.



Tableau 1 : Bilan des indicateurs de sécurité routière en 2024 et leur évolution par rapport à 2019 et 2023

Wallonie	2019	2023	2024	Évolution par rapport à 2019		Évolution par rapport à 2023	
	#	#	#	#	%	#	%
Décédés 30 jours	309	225	206	-103	-33%	-19	-8%
Blessés graves	949	811	789	-160	-17%	-22	-3%
Décédés 30 jours + blessés graves	1 258	1 036	995	-263	-21%	-41	-4%
Blessés légers	12 908	11 982	11 883	-1 025	-8%	-99	-1%
Total blessés	13 857	12 793	12 672	-1 185	-9%	-121	-1%
Total victimes	14 166	13 018	12 878	-1 288	-9%	-140	-1%
Accidents corporels	10 713	10 215	10 027	-686	-6%	-188	-2%
Taux de mortalité ¹	85,0	61,4	56,0	-29	-34%	-5	-9%
Gravité des accidents corporels	28,8	22,0	20,5	-8	-29%	-1	-7%

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

OBJECTIF WALLON POUR 2024

Le Gouvernement wallon, via sa Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 et 2024-2029, s'est assigné comme objectif de réduire le nombre de décès annuel sur les routes à maximum 100 d'ici 2030 et à zéro d'ici 2050. Après 2 années fortement impactées par les restrictions de mobilité liées à la crise du Covid-19, puis un rebond en 2022, nous constatons une reprise d'une tendance à la baisse des indicateurs, dans laquelle s'inscrit 2024. En 2024, nous enregistrons une baisse du nombre de tués 30 jours de 8% par rapport à 2023. Toutefois, le nombre de tués sur les routes wallonnes reste supérieur (de 29%) au nombre maximum de tués que l'on aurait théoriquement « dû » comptabiliser cette année (160) pour atteindre l'objectif de maximum 100 décès sur les routes en 2030.

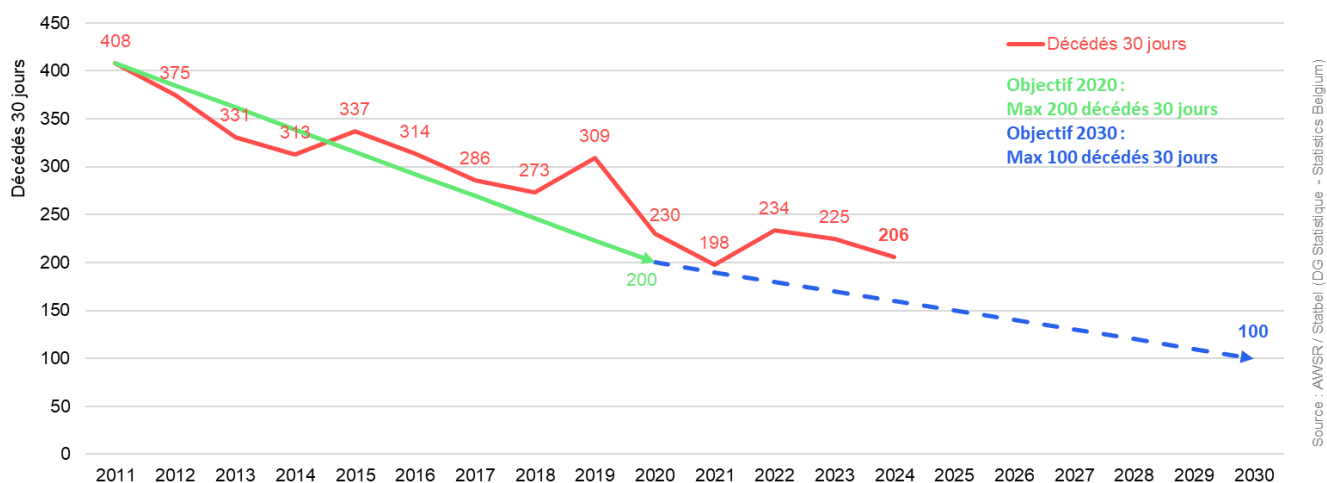


Figure 1 : Suivi de l'objectif de la Wallonie défini en 2019 avec maximum 100 tués en 2030 (Wallonie, 2011-2024)

¹ Les définitions et précisions techniques utiles à la bonne compréhension de ce document sont centralisées dans : [Essentiel des accidents : glossaire et précisions techniques. AWSR, décembre 2022](#)



ÉVOLUTIONS À MOYEN ET LONG TERMES

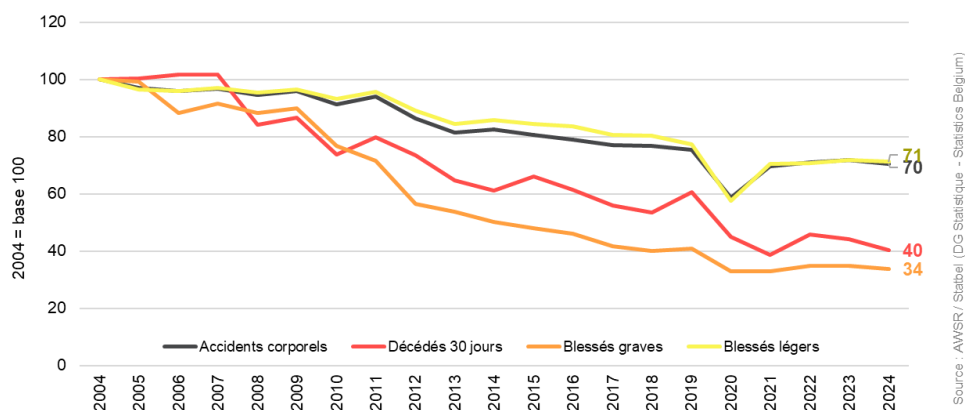
Les Tableaux 2 et 3 présentent les indicateurs de sécurité routière en Wallonie sur la période 2004-2024. Ainsi, nous constatons que le nombre de décédés 30 jours a diminué de 34% sur les 10 dernières années pendant que le nombre d'accidents corporels diminuait de 14% sur la même période (Tableau 2). Pour rappel, les objectifs de la Wallonie (mais aussi au niveau belge et européen) visent à atteindre 0 tué sur les routes en 2050.

Tableau 2 : Bilan et évolution des indicateurs de sécurité routière (Wallonie, 2004-2024)

Année	Décédés 30 jours	Blessés graves	Blessés légers	Total victimes	Accidents corporels
2004	511	2 331	16 695	19 537	14 226
...	...	...	...	...	...
2014	313	1 166	14 336	15 815	11 721
2015	337	1 121	14 084	15 542	11 465
2016	314	1 073	13 961	15 348	11 248
2017	286	974	13 437	14 697	10 940
2018	273	934	13 410	14 617	10 909
2019	309	949	12 908	14 166	10 713
2020	230	764	9 630	10 624	8 364
2021	198	767	11 742	12 707	9 895
2022	234	811	11 806	12 851	10 099
2023	225	811	11 982	13 018	10 215
2024	206	789	11 883	12 878	10 027
Évolution / 2023	-8%	-3%	-1%	-1%	-2%
Évolution / 2019 (5 ans)	-33%	-17%	-8%	-9%	-6%
Évolution / 2014 (10 ans)	-34%	-32%	-17%	-19%	-14%
Évolution / 2004 (20 ans)	-60%	-66%	-29%	-34%	-29%

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium) et SPF Mobilité et Transports

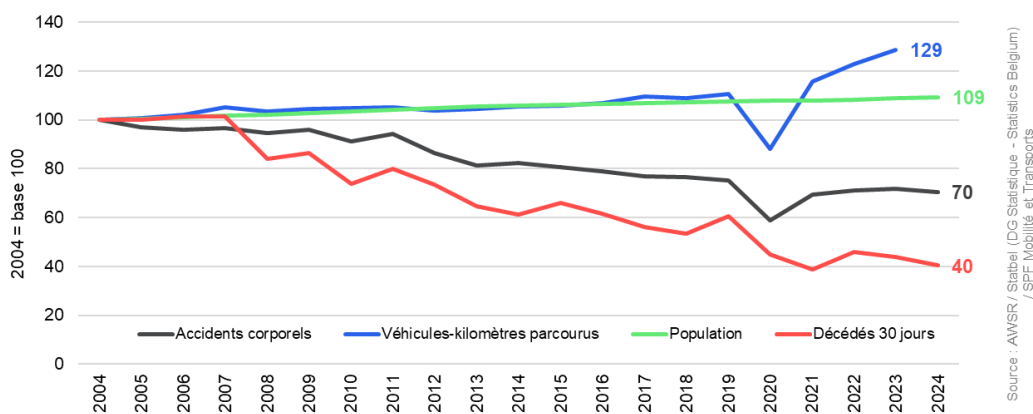
Les Figures 2 et 3 illustrent l'évolution de différents indicateurs depuis 2004. Ainsi, les victimes de la route ont fortement diminué avec -66% de blessés graves, -60% de tués et -29% de blessés légers depuis cette date (Figure 2). Outre le décrochage en 2020 et 2021, nous notons une baisse régulière des indicateurs depuis 2011.



Note : Dans ce graphique, l'année 2004 sert de référence pour le calcul des évolutions sur la période 2004-2024 (Indice base 100).

Figure 2 : Évolution en base 100 des accidents corporels et des victimes (Wallonie, 2004-2024)

Entre 2004 et 2024, la population wallonne a augmenté de 9% et les véhicules-kilomètres de 29% (jusqu'en 2023), tandis que parallèlement les accidents corporels ont chuté de 30% et les tués sur les routes de 60% (Figure 3).



Note : Dans ce graphique, l'année 2004 sert de référence pour le calcul des évolutions sur la période 2004-2024 (Indice base 100).

Le nombre de véhicules-kilomètres parcourus n'est pas connu au-delà de 2023.

Figure 3 : Évolution en base 100 des facteurs d'exposition et des indicateurs de sécurité routière (Wallonie, 2004-2024)



Le taux de mortalité lié à l'insécurité routière en 2024 est de 56 personnes décédées dans un accident de la route pour un million d'habitants. Ce taux est en forte baisse, avec une diminution de 36% par rapport à 2014 et de 66% par rapport à 2004. Il est donc remarquable que malgré une mobilité plus importante (véhicules-kilomètres parcourus), le nombre d'accidents et de victimes continue de diminuer fortement. Ainsi, le risque d'accidents corporels par kilomètres parcourus a baissé de 28% en l'espace de 10 ans (2013-2023) et de 44% en l'espace de 20 ans (2003-2023) (Tableau 3).

Tableau 3 : Bilan et évolution des indicateurs relativisés de sécurité routière (Wallonie, 2004-2024)

Année	Taux de mortalité	Gravité des Accidents corporels	Risque d'accidents par milliard de km parcourus*
2004	166,3	39,5	390,6
...	...	...	...
2014	87,5	26,7	305,1
2015	93,9	29,4	297,9
2016	87,2	27,9	288,8
2017	79,1	26,1	273,8
2018	75,3	25,0	275,3
2019	85,0	28,8	265,9
2020	63,1	27,5	261,0
2021	54,3	20,0	234,9
2022	63,9	23,2	225,4
2023	61,1	22,0	217,9
2024	55,8	20,5	N/A
Évolution / 2023	-9%	-7%	N/A
Évolution / 2019 (5 ans)	-34%	-29%	N/A
Évolution / 2014 (10 ans)	-36%	-23%	N/A
Évolution / 2004 (20 ans)	-66%	-48%	N/A

* Le nombre de véhicules-kilomètres parcourus n'est pas connu au-delà de 2023.

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium), SPF Mobilité et Transports et IWEPS

La Figure 4 permet de voir l'évolution du nombre annuel de personnes décédées depuis 1973 : il a diminué de 81% en l'espace de 51 ans, passant de 1057 à 206. Ce graphique illustre idéalement que toutes les mesures qui ont été prises depuis 1973 (qu'elles soient d'ordre législatif, répressif, infrastructurel, de la conscientisation ou de la formation des usagers, de la sécurisation des véhicules, etc.) sont parvenues collectivement et (quasi) continuellement à réduire le nombre de tués sur la route. On peut se demander si cette tendance persistera à l'avenir. L'exemple des meilleurs élèves européens (et donc mondiaux) nous montre que notre marge de progression est encore importante puisque ceux-ci enregistrent des risques de décès par kilomètre parcouru quasi 3 fois inférieurs au nôtre.

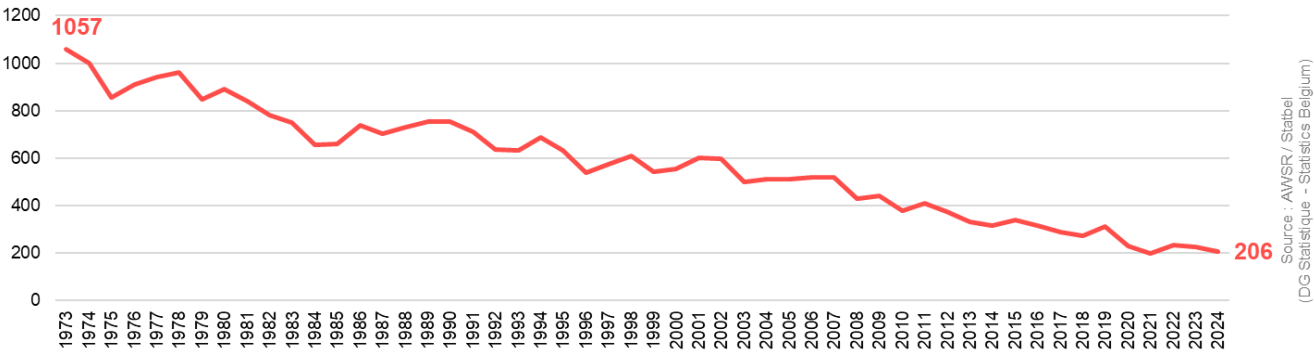
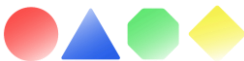


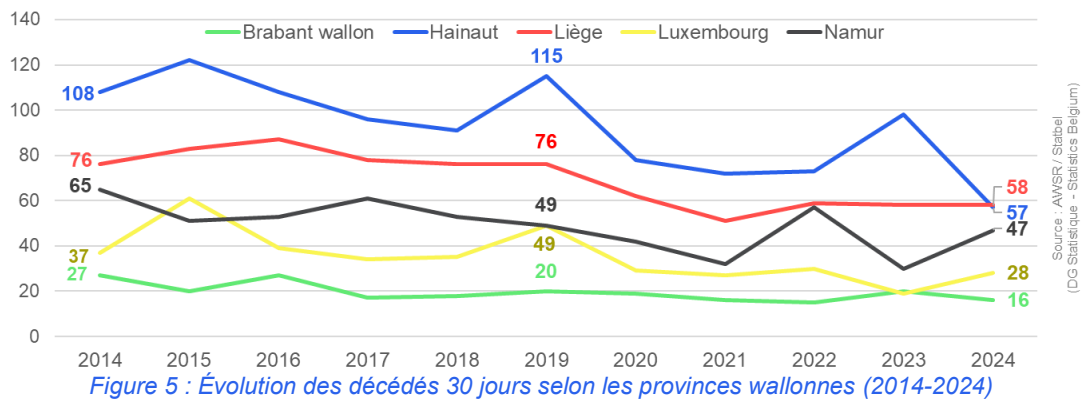
Figure 4 : Évolution des décédés 30 jours (Wallonie, 1973-2024)



ÉVOLUTIONS DES INDICATEURS PROVINCIAUX

DÉCÉDÉS 30 JOURS

La Figure 5 présente l'évolution du nombre annuel de personnes décédées pour chaque province wallonne. Compte tenu des faibles effectifs et de la variabilité inhérente aux accidents, nous observons une certaine fluctuation de cet indicateur d'une année à l'autre.



En 2024, la province du Hainaut enregistre la progression la plus favorable en matière de sécurité routière. Elle connaît une forte diminution du nombre de tués avec -42% par rapport à 2023, de -50% par rapport à 2019, et de -47% par rapport à 2014. Ces résultats s'expliquent en partie par le potentiel d'amélioration historiquement élevé de cette province. Nous observons un effet plateau depuis 2017 pour la province du Brabant wallon et depuis 2022 pour la province de Liège. À l'inverse, la province de Namur présente l'évolution la moins favorable avec une hausse de 57% par rapport à 2023, il faut toutefois relativiser puisque les données montrent surtout de fortes fluctuations annuelles et non une tendance de fond. Le constat est similaire pour la province de Luxembourg qui connaît certes une forte hausse par rapport à 2023 mais dont la courbe d'évolution n'est franchement pas alarmante à ce stade (Tableau 4).

Tableau 4 : Évolution des décédés 30 jours selon les provinces wallonnes (2014-2024)

Évolutions	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
2024 par rapport à 2023	-20%	-42%	0%	+47%	+57%
2024 par rapport à 2019	-20%	-50%	-24%	-43%	-4%
2024 par rapport à 2014	-41%	-47%	-24%	-24%	-28%

GRAVITÉ DES ACCIDENTS

La Wallonie se caractérise par des accidents dont la gravité est de 22,5 personnes décédées pour 1000 accidents corporels sur la période 2020-2024 (Figure 6). Nous observons une forte disparité entre les provinces avec des gravités supérieures à 30 en provinces de Luxembourg (31,6) et de Namur (30,1) et à l'opposé des provinces avec une gravité moyenne de 20 avec le Brabant wallon (17,6), Liège (18,4) et le Hainaut (22,4). Un des principaux facteurs de gravité est la vitesse d'impact lors de l'accident. Ainsi, plus la vitesse d'impact est importante, plus la gravité de l'accident est élevée. Ces résultats, peuvent être mis en parallèle avec la densité de population et d'urbanisation (plus faibles en provinces de Namur et de Luxembourg). Une faible densité de population et d'urbanisation se traduit par une proportion du trafic plus importante sur des routes rurales et parfois sinueuses dont la limitation de vitesse est de 90 km/h et où les conséquences en cas d'accidents sont plus sévères.

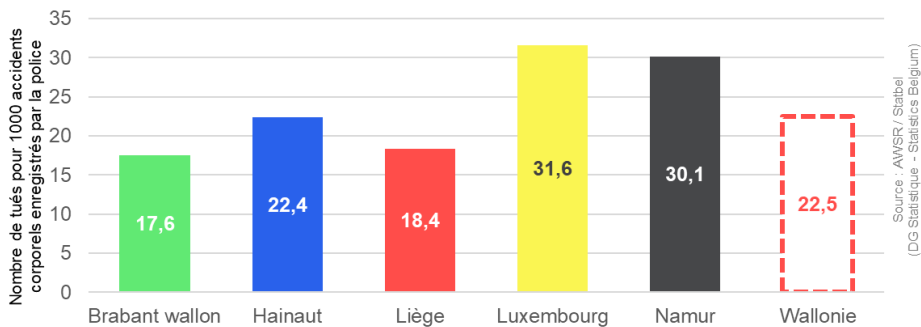
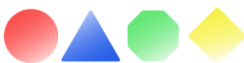


Figure 6 : Gravité des accidents selon les provinces wallonnes (période 2020-2024)



TAUX DE MORTALITÉ ROUTIÈRE

La simple mise en perspective du nombre de personnes tuées ne permet pas une comparaison objective des provinces entre elles car d'autres facteurs-clés de l'insécurité routière interviennent (taille du territoire et de sa population, caractéristiques du réseau routier, densité d'urbanisation, comportements des usagers, type et ampleur de la mobilité, caractéristiques des véhicules, de l'infrastructure routière et du système de santé...). Il est donc complexe d'expliquer simplement les différences provinciales observées. Le taux de mortalité routière (nombre de décédés 30 jours par million d'habitants) permet de tenir compte de la quantité de population.

Le taux de mortalité lié à l'insécurité routière en Wallonie est de 60 décédés 30 jours par million d'habitants sur la période 2020-2024 (Figure 7). Nous observons une forte disparité entre les provinces avec des taux de mortalité quasi 2 fois supérieurs en provinces de Luxembourg (91) et de Namur (83) qu'en province du Brabant wallon (42) ou de Liège (52).

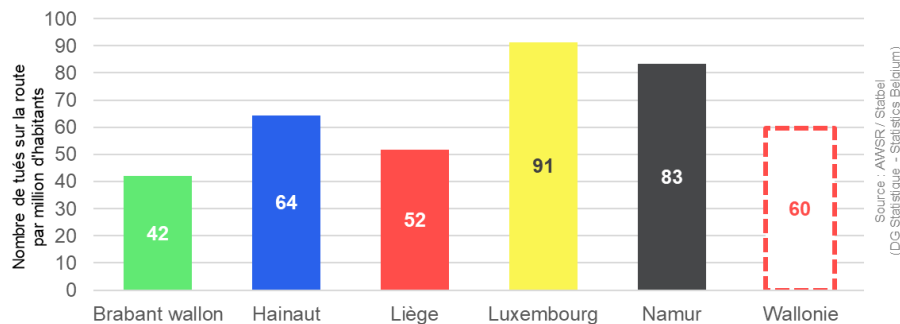


Figure 7 : Taux de mortalité lié à l'insécurité routière selon les provinces wallonnes (2020-2024)

ACCIDENTS CORPORELS

La Figure 8 permet de visualiser l'évolution du nombre annuel d'accidents corporels dans les cinq provinces wallonnes entre 2014 et 2024. De manière générale, une tendance à la baisse peut être observée sur l'ensemble de la période, bien que l'ampleur de la diminution soit inégale selon les provinces. Nous constatons toutefois une relative stagnation sur la période 2021-2024.

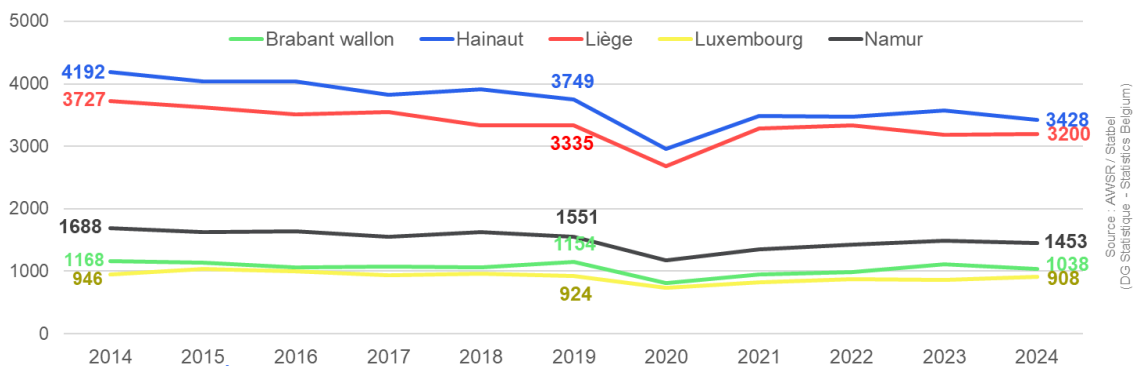


Figure 8 : Évolution des accidents corporels selon les provinces wallonnes (2014-2024)

De manière générale, la province qui enregistre la meilleure évolution du nombre d'accidents corporels à court et moyen termes est le Hainaut avec -4% par rapport à 2023, -9% par rapport à 2019 et -18% par rapport à 2014. À l'opposé, la province ayant l'évolution la moins favorable est celle de Luxembourg avec une hausse de 5% par rapport à 2023, -2% par rapport à 2019 et -4% par rapport à 2014 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau 5 : Évolution des accidents corporels selon les provinces wallonnes (2014-2024)

Évolutions	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
2024 par rapport à 2023	-7%	-4%	+1%	+5%	-2%
2024 par rapport à 2019	-10%	-9%	-4%	-2%	-6%
2024 par rapport à 2014	-11%	-18%	-14%	-4%	-14%



CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS WALLONS (2024)

CHIFFRES-CLÉS

Le Tableau 6 présente les principaux indicateurs de l'insécurité routière en Wallonie pour l'année 2024. Il met en évidence, selon différentes caractéristiques des accidents et des personnes impliquées, les nombres de victimes, d'accidents corporels ainsi que la gravité spécifique (nombre de tués pour 1000 accidents corporels de la catégorie ciblée).

Tableau 6 : Indicateurs d'insécurité selon différentes caractéristiques des accidents et des personnes impliquées (Wallonie, 2024)

Wallonie, 2024		Décédés 30 jours	Blessés graves	Blessés légers	Accidents corporels	Gravité spécifique
Wallonie		206	789	11 883	10 027	21
Provinces	Brabant wallon	16	49	1 197	1 038	15
	Hainaut	57	335	4 126	3 428	17
	Liège	58	206	3 748	3 200	18
	Luxembourg	28	99	1 077	908	31
	Namur	47	100	1 735	1 453	32
Type d'usager	Piétons	28	119	1 082	1 187	24
	Usagers de trottinettes électriques	1	22	277	307	3
	Cyclistes, vélos classiques	11	50	727	786	14
	Cyclistes, vélos électriques	0	8	96	104	0
	Cyclomotoristes	7	56	635	697	10
	Cyclomotoristes speed pédélec	0	1	13	13	0
	Motocyclistes	31	107	748	853	36
	Occupants de voitures	111	373	7 267	8 126	14
	Occupants de voitures*	0	1	27	35	0
	Occupants de camionnettes	7	29	402	833	8
	Occupants de camions	1	6	89	405	2
	Occupants d'autocars/bus	0	1	134	145	0
	Occupants de tracteurs agricoles*	2	4	26	88	23
Classe d'âge	0-2 ans	2	7	98	233	9
	3-11 ans	5	23	441	708	7
	12-17 ans	2	57	735	961	2
	18-24 ans	31	145	2 067	3 155	10
	25-34 ans	24	139	2 520	4 232	6
	35-64 ans	87	312	4 705	8 296	10
	65-74 ans	30	64	690	1 401	21
	75-84 ans	15	37	339	687	22
Genre	85 ans et +	4	4	109	195	21
	Hommes	148	527	6 678	8 478	17
Localisation	Femmes	51	244	4 905	5 816	9
	Autoroutes	20	66	1 067	812	25
	Routes hors agglomération	108	349	3 820	3 083	35
Intersection	Routes en agglomération	75	358	6 262	5 447	14
	En section = hors carrefour	172	653	9 079	7 855	22
	En intersection = en carrefour	31	132	2 644	2 032	15
Régime de vitesse	En rond-point	3	4	160	140	21
	30 km/h	3	28	466	440	7
	50 km/h	70	314	5 607	4 902	14
	70 km/h	25	121	1 501	1 144	22
	90 km/h	71	211	2 266	1 830	39
Type de la 1 ^{ère} collision	120 km/h	27	62	961	733	37
	Un seul usager	89	271	3 086	2 929	30
Période de la semaine	Entre usagers	102	461	7 390	5 818	18
	Journées de semaine	94	403	7 475	6 303	15
	Nuits de semaine	24	56	729	659	36
	Journées de week-end	59	211	2 570	2 128	28
Luminosité	Nuits de week-end	29	119	1 109	937	31
	Jour (conditions diurnes)	121	477	7 661	6 416	19
	Aube/crépuscule	5	26	456	375	13
Conditions atmosphériques	Nuit (conditions nocturnes)	76	275	3 262	2 770	27
	Normales	168	596	8 166	6 843	25
	Particulières (pluie, brouillard, neige, vent...)	26	137	2 093	1 715	15

* Les voitures et les tracteurs agricoles ne sont pas des catégories d'usagers exclusives et certains d'entre eux sont comptabilisés parmi d'autres usagers (selon l'encodage de la police)

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)



PROPORTION DES ACCIDENTS ET DES VICTIMES

Le Tableau 7 présente la proportion des victimes et des accidents au sein des différentes caractéristiques ciblées (pour les accidents ou les victimes). Il indique par exemple comment se répartissent les victimes entre les différentes classes d'âge, ou encore comment se répartissent les accidents de la route entre les différents types de route.

Tableau 7 : Proportion des accidents et des victimes en fonction de caractéristiques des accidents et des personnes impliquées (Wallonie, 2024)

	Wallonie, 2024	Décédés 30 jours	Blessés graves	Blessés légers	Victimes	Accidents corporels*
Provinces	Brabant wallon	8%	6%	10%	10%	10%
	Hainaut	28%	42%	35%	35%	34%
	Liège	28%	26%	32%	31%	32%
	Luxembourg	14%	13%	9%	9%	9%
	Namur	23%	13%	15%	15%	14%
Type d'usager	Piétons	14%	16%	10%	10%	12%
	Usagers de trottinettes électriques	1%	3%	2%	2%	3%
	Cyclistes, vélos classiques	6%	7%	6%	6%	8%
	Cyclistes, vélos électriques	0%	1%	1%	1%	1%
	Cyclomotoristes	4%	7%	6%	6%	7%
	Cyclomotoristes speed pédélec	0%	0%	0%	0%	0%
	Motocyclistes	16%	14%	7%	7%	9%
	Occupants de voitures	56%	49%	65%	62%	81%
	Occupants de voiturettes	0%	0%	0%	0%	0%
	Occupants de camionnettes	4%	4%	4%	4%	8%
	Occupants de camions	1%	1%	1%	1%	4%
	Occupants d'autocars/bus	0%	0%	1%	1%	1%
	Occupants de tracteurs agricoles	1%	1%	0%	0%	1%
Classe d'âge	0-2 ans	1%	1%	1%	1%	2%
	3-11 ans	3%	3%	4%	4%	7%
	12-17 ans	1%	7%	6%	6%	10%
	18-24 ans	16%	18%	18%	18%	31%
	25-34 ans	12%	18%	22%	21%	42%
	35-64 ans	44%	40%	40%	40%	83%
	65-74 ans	15%	8%	6%	6%	14%
	75-84 ans	8%	5%	3%	3%	7%
Genre	85 ans et +	2%	1%	1%	1%	2%
	Hommes	74%	68%	58%	59%	85%
Localisation	Femmes	26%	32%	42%	41%	58%
	Autoroutes	10%	9%	10%	10%	9%
	Routes hors agglomération	53%	45%	34%	35%	33%
Intersection	Routes en agglomération	37%	46%	56%	55%	58%
	En section = hors carrefour	83%	83%	76%	77%	78%
	En intersection = en carrefour	15%	17%	22%	22%	20%
Régime de vitesse	En rond-point	1%	1%	1%	1%	1%
	30 km/h	2%	4%	4%	4%	5%
	50 km/h	36%	43%	52%	51%	54%
	70 km/h	13%	16%	14%	14%	13%
	90 km/h	36%	29%	21%	22%	20%
Type de la 1 ^{ère} collision	120 km/h	14%	8%	9%	9%	8%
	Un seul usager	47%	37%	29%	30%	33%
Période de la semaine	Entre usagers	53%	63%	71%	70%	67%
	Journées de semaine	46%	51%	63%	62%	63%
	Nuits de semaine	12%	7%	6%	6%	7%
	Journées de week-end	29%	27%	22%	22%	21%
Luminosité	Nuits de week-end	14%	15%	9%	10%	9%
	Jour (conditions diurnes)	60%	61%	67%	67%	67%
	Aube/crépuscule	2%	3%	4%	4%	4%
Conditions atmosphériques	Nuit (conditions nocturnes)	38%	35%	29%	29%	29%
	Normales	87%	81%	80%	80%	80%
	Particulières (pluie, brouillard, neige, vent...)	13%	19%	20%	20%	20%

Le total des différentes sous-catégories d'une même variable fait 100% en colonne. Les inconnus ont été exclus du calcul des pourcentages.

* Le total des accidents corporels ne fait pas 100% lorsqu'il s'agit d'une variable relative aux caractéristiques des individus, car les accidents impliquent souvent plusieurs usagers.

Source : AWSR / Statbel (DG Statistique – Statistics Belgium)

Éditeur responsable : Laetitia Delande

Éditeur : Agence wallonne pour la Sécurité routière ASBL

Date de publication : Septembre 2025

Veuillez faire référence à ce document de la manière suivante :

AWSR (2025). Essentiel des accidents : chiffres-clés wallons 2024. AWSR, septembre 2025

